



Madame Marie-Martine SCHYNS
Cheffe de Groupe cdH
Rue Jardon, 99

4650 HERVE

Herve, le 11 FEV. 2016

Vos réf. :

Nos réf. : DG/EL/VH/-2.075.1/21236

(A rappeler dans toute correspondance)

Annexe(s) :

Votre contact : Eric LAURENTY – Directeur général – 087/69.36.01 – e.laurenty@herve.be
Échevin(e) : Pierre-Yves JEHOLET, Bourgmestre

Objet : Subsidés 2015.

Madame la Conseillère,
Chère Marie-Martine,

Votre courrier dont objet du 19 janvier a retenu notre meilleure attention.

Nous avons effectivement pour la première fois adressé les fiches par courriel à l'adresse communiquée par les associations au service. Les associations n'ayant pas communiqué d'adresse mail ont reçu les fiches par courrier postal. Aucun rappel n'a été envoyé.

A notre connaissance, seulement trois comités se sont manifestés.

Les crédits annuels de subsidés sont maintenus en 2016 mais le Collège communal n'envisage pas de doubler ce montant pour les associations qui n'ont pas rentré de dossier de demande en 2015.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, nos salutations les meilleures.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

E. LAURENTY.



Le Bourgmestre f.f.,

M. DROUGUET.